

# Quand le numérique facilite l'économie collaborative agricole

© 13/12/2017 | 👤 Gilles Cavalli • 📰 Terre-net Média

Qu'est-ce que le #CoFarming ? Alors que se tiendra le 25 janvier à Paris le premier #CofarmingFest, voici la réponse apportée dans une tribune proposée par Gilles Cavalli, cofondateur de Agrifind et vice-président de l'association #CoFarming.



Le 1er

#CofarmingFest

se tiendra le 25

janvier 2018 à

Paris. À cette

occasion, Gilles

Cavalli

(cofondateur

d'Agrifind)

explique ce

qu'est le

cofarming, en

insistant sur

l'économie

collaborative

version agricole

et les

opportunités

pour les

agriculteurs.

(©Terre-net

Média)

« **L**e #Cofarming peut se résumer à "**faire ensemble** en réseau au sein du **monde agricole**, à l'aide du **numérique**, dans le but d'accroître la performance globale des exploitations."

L'économie collaborative inventée par les agriculteurs ? Sans doute un peu... Car le numérique n'est-il pas qu'un outil permettant de redonner des moyens de **coopérer** et **mutualiser** à une profession agricole qui a déjà, dans ses gènes, la capacité de « faire ensemble » ?

“ **Échanger du fourrage, un tracteur ou une compétence en couvert végétal...**

Le #CoFarming consiste à valoriser la puissance d'internet en matière de **mise en relation** au sein du monde agricole au-delà du simple voisinage. Il existe aujourd'hui et ce depuis très peu de temps, de multiples exemples de mise en relation thématique entre agriculteurs. Clairement ce sont des leviers de compétitivité qui peuvent être exploités au bénéfice des exploitations agricoles françaises.

## L'économie collaborative version agricole

L'économie collaborative regroupe l'ensemble des pratiques et modèles économiques basés sur des structures horizontales et des communautés, qui transforme la façon dont on vit, crée, travaille.

La notion de **communauté** est centrale, cela implique qu'il y ait un bien commun à **échanger** ou à **partager entre agriculteurs** ou au sein du monde agricole : une ressource (du **fourrage**, de la **paille**), un **matériel** (un tracteur, un semoir), une **compétence** (en couvert végétal, en gestion).

L'économie collaborative place l'individu au cœur de son écosystème dans une relation plus participative avec l'ensemble de ses parties prenantes. L'individu, le chef d'exploitation se positionne à la fois comme acteur et comme décideur.

La mise en relation questionne sur la **confiance** en l'autre que l'on ne connaît pas forcément. Au-delà de son rôle de facilitateur dans la mise en relation, la plateforme de #CoFarming apporte une plus grande transparence et de la confiance entre les contributeurs. On parle alors de passeport d'authentification et de confiance.

Le bénéfice de l'usage est privilégié par rapport à la propriété. On parle ainsi d'économie de la fonctionnalité où l'on paye l'usage et l'on n'achète donc pas l'objet permettant l'usage.

## Les opportunités créées par le #Cofarming

Jusqu'à présent la distance géographique a toujours été une limite à la **mutualisation des moyens et des savoir-faire**. Les plateformes numériques de #CoFarming que l'on voit apparaître depuis deux ans, font exploser ces limites, rendant instantanément visible, une offre jusque-là insoupçonnée, rendant accessible, une solution espérée, rendant tangible, une compétence ignorée.

Cette **nouvelle forme d'agriculture**, beaucoup plus réactive, grâce au numérique, permet de créer de nouveaux réseaux d'exploitations mais surtout de nouveaux réseaux d'agriculteurs connectés les uns aux autres qui sont désireux de travailler, de partager de l'information, d'échanger et de raisonner ensemble leurs activités agricoles.

En d'autres mots, avec le #CoFarming, on passe du "faire ensemble en groupe" au "faire ensemble en réseau".

Cela se traduit par :

- Un intérêt économique pour mieux vivre de son métier en réalisant des **économies** sur ses charges de mécanisation ou en réalisant des meilleurs choix d'itinéraires techniques par exemple.

- Un intérêt environnemental pour produire mieux avec moins en mettant, par exemple, en place des **pratiques innovantes** d'agro-écologie maîtrisées aujourd'hui par quelques pionniers.

- Un intérêt social pour concilier vie professionnelle et vie personnelle et **recréer du lien** car un des maux de nos campagnes, c'est l'isolement social. Le partage de ses données technico-économiques ou de ses observations au champ s'accompagne forcément d'échanges plus personnels.

## Rendre visible l'invisible : le « faire ensemble en réseau »

L'agriculteur est au cœur de cette dynamique et c'est bien là l'incroyable puissance du #CoFarming qui naît à partir d'initiatives de terrain, portés par les agriculteurs qui en discernent sans peine toute la valeur ajoutée.

Attention, le « digital » n'est pas une finalité, il ne s'agit que d'un vecteur, qui sera probablement détrôné un jour par une autre technologie, plus efficiente. **Le cœur du réacteur : c'est l'agriculteur et la capacité à échanger** dans tous les sens du terme avec son voisin. Hier, il s'agissait d'un "voisin de terres", aujourd'hui, le #CoFarming relie des "voisins numériques" mais organisés en communautés centrées autour de valeurs et d'objectifs communs.

“ Cette approche risque de déranger l'ordre établi.

Louer ses matériels sur [WeFarmUp.com](http://WeFarmUp.com) ou [VotreMachine.com](http://VotreMachine.com), échanger des terres sur [Echangeparcelle.fr](http://Echangeparcelle.fr), valoriser ses conseils sur [Agrifind.fr](http://Agrifind.fr), partager ses données technico-économiques sur [Farmleap.com](http://Farmleap.com), commercialiser directement son fourrage sur [Laballeronde.fr](http://Laballeronde.fr), etc. rapprochera toujours plus les agriculteurs entre eux et leur fera rencontrer d'autres agriculteurs.

Certes, cette approche horizontale (qui remet en cause l'"architecture en silo" bien présente dans le monde agricole) risque de **déranger l'ordre établi**. Cependant, ces nouveaux maillages numériques engendreront aussi de nouvelles possibilités, plus efficaces et plus économes.

Par exemple, les ministères verront peut-être demain la possibilité de s'appuyer sur la **location entre agriculteurs** pour diffuser plus rapidement le recours à une technique plus respectueuse de l'environnement. Un organisme professionnel pourra s'appuyer sur un réseau d'agriculteurs formateurs déjà experts pour diffuser plus rapidement une nouvelle technique de production à l'échelle d'un territoire... Le #CoFarming apporte de la flexibilité économique mais donne aussi la capacité au monde agricole de s'adapter plus rapidement aux enjeux de l'agriculture demain. »

### #cofarmingFest le 25 janvier à Paris

C'est en France qu'est né le #CoFarming en 2015, aujourd'hui repris aux Etats-Unis, en Inde, en Afrique et dans les pays scandinaves. C'est en France qu'il se donne rendez-vous le 25 janvier 2018 à Paris pour co-construire le #cofarming lors du 1er [#cofarmingFest](#).  
Plus d'[information et inscription sur le site du #CoFarming](#).

### À propos de l'auteur

**Gilles Cavalli est cofondateur d'Agrifind et vice-président de l'association #CoFarming.**



Gilles Cavalli,  
cofondateur  
d'Agrifind,

*« entrepreneur  
au service  
d'agriculteurs  
eux-mêmes  
entrepreneurs,  
responsables  
et  
autonomes ».  
(©DR)*

Son engagement professionnel le conduit à mettre le numérique au service de la montée en compétence des agriculteurs et donc de l'amélioration de la performance globale des exploitations agricoles.

« Le numérique révolutionne le 21e siècle car il permet de faire circuler l'information de façon rapide et efficace, il favorise donc tous types d'échanges. Les agriculteurs peuvent désormais se mettre en réseau sans contrainte géographique. C'est le cas avec la plateforme Agrifind Connexion qui donne l'opportunité d'accéder à des agri-experts pointus pour bénéficier de leurs conseils pratiques. Le "faire ensemble en réseau" a un double avantage : il renforce le lien social et permet de gagner en compétitivité. »

Retrouvez Gilles sur [Twitter @\\_agrifind](#), sur [Facebook Agrifind](#), par courriel à [contact@agrifind.fr](mailto:contact@agrifind.fr) ou sur le site [www.agrifind.fr](http://www.agrifind.fr)